## ATTESTATION PERMETTANT DE BENEFICIER DE LA REDUCTION SUR LE TARIF D'UTILISATION DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT PREVUE A L'ARTICLE L. 341-4-2 AU TITRE DE L'ANNEE ......

Situation du bénéficiaire (cocher la/les cases)						
1- Entreprise souhaitant bénéficier du statut d' "entreprise électro-						
intensive" au sens de l'article D.351-1 (section A)						
2- Site souhaitant bénéficier du statut d	le "site électro-intensif" au					
sens de l'article D.351-2 (section A)						
3- Site souhaitant bénéficier du statut d	le "site hyper électro-intensif"					
au sens de l'article D.351-3 (section A)						
4- Site permettant le stockage de l'éner						
ultérieure au réseau						
5- Autre site						
6- Site ayant moins d'un an d'ancienne	eté (section B.1)					
7- Site ayant connu une modification in	mportante de son mode de					
consommation au sens du 6° de l'article						
8- Sites alimentés par un même poste d	l'entrée, souhaitant bénéficier					
des dispositions du 7° de l'article D.34						
9- Site engagé dans une démarche d'ins						
comptage géré par le gestionnaire du re	-					
(disposition transitoire pour 2016 - ali	néa 4 de l'article 3 du décret					
n° 016-141) (section B.4)						
	Identification					
Entreprise (à	compléter dans tous les cas)					
Raison Sociale						
N° SIREN						
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour						
l'activité de Fabrication de papier et						
de carton)						
Adresse						
Complément d'adresse						
Code postal						
Commune						
DREAL/DRIEE où est transmise						
l'attestation						
Dans le cas 1 uniquement, compléter l	'annexe 1 afin de lister l'ensemble des sites					
bénéficiant du statut électro-intensif de	e l'entreprise					
S	Site (sauf cas 1)					
Nom du site						
N° SIRET						
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour						
l'activité de Fabrication de papier et						
de carton)						
N° CART Consommateur (site						
consommateur directement raccordé						
au réseau de transport)						
N° CPA de mise en décompte pour						
un site consommateur (site						

indirectement raccordé au réseau de	
transport)	
N° CART Producteur (site	
permettant le stockage de l'énergie	
en vue de sa restitution ultérieure au	
réseau)	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
Déclarant (à c	compléter dans tous les cas)
Civilité	
Nom	
Prénom	
Qualité/fonction (s'il ne s'agit pas du	
représentant légal)	
Téléphone	
Adresse électronique 1	
Adresse électronique 2	
Adresse électronique 3	
•	tant de bénéficier du statut d'électro-intensif (au
	ticles D. 351-1 à D. 351-3)
Electro-inte	ensité de l'entreprise (cas 1)
Année sur laquelle sont évalués les crit	tères <sup>1</sup>
Nombre de kWh consommés du 01/01	
(si l'entreprise possède un ou plusieurs	s site(s)
hyper électro-intensif(s) au sens du D.	351-3,
leur(s) consommation(s) doi(ven)t être	
retranchée(s) de celle de l'entreprise -	détailler le
calcul le cas échéant)	
Montant de la valeur ajoutée produite (	(€) (si
l'entreprise possède un ou plusieurs sit	te(s) hyper
électro-intensif(s) au sens du D. 351-3	, leur(s)
valeur(s) ajoutée(s) doi(ven)t être retra	anchée(s)
de celle de l'entreprise - détailler le cal	lcul le cas
échéant)	
Electro-intensité (kWh/€)	
Electro-in	tensité du site (cas 2 et 3)
Année sur laquelle sont évalués les crit	tères <sup>2</sup>
Nombre de kWh consommés du 01/01	
Montant de la valeur ajoutée produite (	(€)
Montant de la valeur ajoutée produite ( Electro-intensité (kWh/€)	(€)

<sup>1</sup> L'une des deux dernières années précédant la date de transmission de l'attestation, et par dérogation pour l'année 2016, les années 2013, 2014 ou 2015

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'une des deux dernières années précédant la date de transmission de l'attestation, et par dérogation pour l'année 2016, les années 2013, 2014 ou 2015

Taux d'exposition du secteur d'activité à la					
concurrence internationale <sup>1</sup>					
Performance énergétique de l'entreprise	e (cas 1) ou du site	(cas 2 et 3)			
Date de transmission de la première attestation					
Date de certification ISO 50001 (préciser si la					
certification est en cours):					
Date de transmission du plan de performance					
énergétique au préfet de la région d'implantation					
du site ou du siège social de l'entreprise (sauf s'il					
s'agit de la première attestation remise)					
Joindre un suivi de l'atteinte des objectifs de perfo					
qu'une fois le plan de performance énergétique tra	ınsmis au Préfet de	région d'implantation			
du site ou du siège social de l'entreprise)					
B. Cas dérogatoires pour l'application du dispo		du tarif d'utilisation			
du réseau public de					
B.1 Si le site bénéficiaire a moins d'un an d'ancier	nneté, préciser sa				
date de création (cas 6)					
B.2 Si le site a connu une modification importante de son profil de consommation et					
souhaite bénéficier des dispositions du 6° de l'arti		, ,			
B.3 Si le site est alimenté par le même poste d'entrée qu'un autre ou d'autres site(s) et					
souhaite bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9, compléter l'annexe 3 (cas 8)					
B.4 Disposition transitoire pour 2016 (alinéa 4 de l'article 3 du décret n° 016-141): si le					
site est engagé dans une démarche d'installation d'un dispositif de comptage géré par le					
gestionnaire du réseau public de transport, joindre les documents l'attestant (cas 9)					
Par la présente attestation,					
- je certifie conformes les informations renseignées ;					
- je m'engage à fournir les éléments justificatifs à toute réquisition des agents habilités du					
ministère chargé de l'énergie.					
Fait à : Le :					

## Les pièces à joindre à l'attestation :

Signature

- Annexe(s) 2059-E pour le montant de la valeur ajoutée, ou tout autre document de comptabilité analytique ou relatif à l'entité juridique dont il relève, dans le cas où le site ne produit pas de valeur ajoutée au sens de l'article 1586 sexies du code général des impôts
- Extrait Kbis de l'entreprise
- Document de suivi de l'atteinte de l'objectif de performance énergétique
- Autres justificatifs (cas B.1, B.2, B.3 et B.4 notamment)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Calculé par la Commission Européenne dans la colonne « Trade intensity » du document « Results of carbonleakageassessments for 2015-19 list (based on NACE Rev.2) as sent to the Climate Change Committee on 5 May 2014 »

Annexe 1 : à compléter dans le cas d'une entreprise électro-intensive au sens de l'article D.351-1

Lister l'ensemble des sites de l'entreprise susceptibles de bénéficier d'une réduction sur le TURPE

	Site n°1	Site n°2	Site n°3	Site n°4	Site n°5
Nom du site					
N° SIRET					
N° CART					
Consommateur <sup>1</sup>					
N° CPA de mise en					
décompte pour un site consommateur <sup>2</sup>					
Adresse					
Complément d'adresse					
compression a waress					
Code postal					
Commune					

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Site consommateur directement raccordé au Réseau de Transport

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Site indirectement raccordé au Réseau de Transport

Annexe 2 : à compléter en cas de modification importante du mode de consommation du site au sens du 6° de l'article D.341-9

Si votre demande de bénéficier des réductions de tarif de transport concerne l'année N :

1.	Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées sur les trois
	dernières années (N-4 à N-2 <sup>1</sup> ):

- 2. Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées et/ou anticipées sur la dernière année N-1 :

Remplissez l'un ou l'autre tableau selon que votre nouveau profil de consommation est stable ou anticyclique.

## - Profil stable:

	Valeur constatée sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre <sup>2</sup>	Valeur anticipée du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre <sup>3</sup>
Durée d'utilisation du réseau public de transport d'électricité en application du 2° de l'article D. 341-9 (en heures)		
Energie soutirée		
Valeur maximale de la moyenne glissante sur 24h des puissances appelées		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Si la demande porte sur l'année 2016, les données sont constatées sur les années 2013, 2014, 2015

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Ne pas renseigner pour une demande portant sur l'année 2016

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Pour l'année 2016, la demande étant faite en 2016, les valeurs sont constatées et non anticipées sur l'année 2015

- Profil anti-cyclique:

1 Totti unti cycli	4	
	Valeur constatée sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre <sup>4</sup>	Valeur anticipée du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre <sup>5</sup>
Taux d'utilisation en heures creuses du réseau public de transport d'électricité en application du 3° de l'article D. 341-9 (en %)		
Energie soutirée en heures creuses		
Energie soutirée en heures creuses d'été		
Energie soutirée		

3.	Eléments expliquant la modification du mode de consommation (fournir tout justificatif à l'appui des valeurs anticipées renseignées dans les tableaux ci-dessus, par exemple modification du processus industriel, de l'organisation du travail,):

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Idem note 2

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Idem note 3

Annexe 3 : à compléter dans le cas de sites alimentés par un même poste d'entrée, souhaitant bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9

## 1. Liste des sites concernés

	Site n°1	Site n°2	Site n°3	Site n°4	Site n°5
Nom du site					
N° SIRET					
N° CART					
Consommateur <sup>1</sup>					
N° CPA de mise en					
décompte pour un site consommateur <sup>2</sup>					
Adresse					
Complément d'adresse					
Code postal					
Commune					

- 2. Nom du poste d'entrée géré par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité alimentant ces sites (tel qu'il figue dans le contrat CART) : ......
- 3. Description de l'actionnariat des entreprises auxquelles appartiennent les sites, en remontant jusqu'à l'actionnaire ultime (joindre tout document pertinent à cet égard) :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Site consommateur directement raccordé au Réseau de Transport

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Site indirectement raccordé au Réseau de Transport